

SIVOS DE PLUVET-SOIRANS-TRECLUN

Siège : Mairie de Soirans - 11 Grande rue - 21110 SOIRANS
tél. et fax : 03 80 39 43 58 - E-mail : sivos.pluvetsoiranstreclun@orange.fr

Compte rendu de la réunion du 30/06/2011

Soirans 19h

Présents :

- Commune de Pluvet
 - Titulaires : Mme Poivre Ghislaine
Mr Belin Laurent (absent)
Mr Petit Gilbert
 - Suppléants : Mme Terrand Caroline (excusée)
Mme Nouvier Claudine
- Commune de Tréclun
 - Titulaires : Mr Sordel Sébastien
Mme Hélie Hombeline (excusée)
Mme Card Emmanuelle (excusée)
Mr Richard Yves (excusé)
- Commune de Soirans
 - Titulaires : Mr Vadot Jean Paul
Mme Berti Laurence
Mr Lemahieu Franck
 - Suppléants : Mme Latroyes Anne (excusée)
Mr Grandjean Philippe
- Ecoles
 - Mr Collé Frédéric Directeur des classes élémentaires
 - Mme Dhainaut Laurence Directrice des classes maternelles

ORDRE DU JOUR

- Affaires financières et budgétaires :

- **Compte Administratif et Compte de Gestion 2010** : présentation et vote.

- Administration générale :

- **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** : formulation d'un avis

- Questions diverses.

- Affaires financières et budgétaires :

- **Compte Administratif et Compte de Gestion 2010** : présentation et vote.

Présentation : 18 783,06 € de déficit

Monsieur Vadot, Président, fait voter le Compte de Gestion 2010.
Le Comité valide et approuve le Compte de Gestion de la Trésorerie.

Madame Poivre, Vice Présidente fait voter le Compte administratif .
Le Compte administratif est voté à l'unanimité.

- Administration générale :

- **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** : formulation d'un avis

Le Comité Syndical donne un avis défavorable aux orientations proposées :

« Considérant que le SIVOS de Pluvet Soirans Tréclun a été créé suite à des rapprochements naturels et volontaires entre communes et que ce regroupement, comme tous les autres SIVOS, fonctionne efficacement et de manière pertinente car l'alliance est le résultat du volontariat et que la proximité de gestion est un atout,

Considérant que le fonctionnement du SIVOS a fait ses preuves depuis plusieurs années, qu'il a permis de créer du lien social entre les familles, les élus et les enseignants du territoire et que des modifications sans nécessité pourraient remettre en cause son équilibre actuel,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- *N'EST PAS FAVORABLE à l'intégration du SIVOS dans une Communauté de Communes,*
- *DEMANDE que les SIVOS puissent être maintenus sans être pénalisés financièrement, notamment en restant éligibles à la DETR. »*

- Questions diverses

- Demandes des enseignantes et aménagements prévus :
 - Pluvet :
 - Prises informatiques
 - Un placard ou l'aménagement de rayonnages dans la classe de CE2
 - Remarque sur la porte de secours après la porte anti panique : vétuste
 - Etagère au-dessus du lavabo à refixer
 - Tréclun :
 - Un placard ou une armoire dans la classe de CM1
 - Rénovation de la peinture de la classe de CM2 : mise à disposition de l'employé communal et achat de la peinture